

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE.

Feuilleton du "JOURNAL."

FONTAINE AUX PERLES

XXII

LE CHAMP-DOLANT

—Alors, dit Francin avec une grande affectation de bonhomie, les affaires ne roulent pas comme vous voulez!

—Ne m'en parlez pas, monsieur Renard! répondit Joson. Il n'y a pas de l'eau à boire et nous tirons la longue plus longue que le bras depuis que les gens du roi ont mis leur nez sur la Fosse-aux-Loups.

—Ah! ah! la Fosse-aux-Loups! s'écrièrent quelques voix mélancoliques. Étions-nous assez bien là-dedans!

Francin Renard cligna de l'œil. Puis, il bourra sa pipe lentement et d'un air qui voulait dire tout plein de choses. La grande majorité des habitants du cabaret de la Mère-Noire se composait d'émigrés de la forêt de Rennes, qui avaient prit le nom de Loups après la dissolution de résistance politique, et pendant un temps, s'étaient fait un repaire de la retraite de leurs devanciers.

Les anciens Loups, qui étaient eux-mêmes les héritiers de l'association politique des Frères Bretons, combattaient pour leur indépendance et pour conserver des privilèges qu'ils croyaient légitimes. Les Loups de la fin du dix-huitième siècle étaient purement des bandits, qui ne prenaient même plus la peine d'exploiter ce sentiment antipathique que la majorité des Bretons gardait contre les gens de France.

Je ne puis dire que l'esprit de révolte haineuse qui soulevait Paris contre Dieu fut parvenu jusqu'à eux, mais il y avait un vent mauvais, et dans leur misérable nuit, le nom de Dieu ne venait plus qu'en blasphème. Ils étaient peu nombreux, ils étaient tombés au plus bas degré du vice; leur unique métier consistait à voler sur les grands chemins ou ailleurs; mais telle était l'obstination vivace de la haine bretonne contre la domination française, que ces malheureux étaient protégés encore sous main à cause de leur nom de Loups.

On se souvenait de ces vaillants hommes de la forêt qui avaient tenu si longtemps en échec autrefois les soldats du roi. On se souvenait de leurs hauts faits et des attaques hardies qu'ils avaient dirigées contre Rennes même. Ceux-là, ces vrais Bretons avaient jeté bas leur mousquet, ils étaient rentrés paisiblement sous le toit de chaume de leurs loges, mais beaucoup de gens aimaient à penser qu'il n'y avait rien de fini entre la province et le roi de France et que la Bretagne n'avait point dit encore son dernier mot dans la lutte séculaire. Ils se complaisaient à voir toujours dans les Loups ce que ceux-ci n'étaient plus, en sorte que cette poignée de bandits était entourée encore de secrètes sympathies.

On les avait chassés de la Fosse-aux-Loups, et il s'étaient trouvés des gens pour déplorer ce fait comme une injustice. Cependant la protection qu'on leur accordait était en quelque sorte négative et n'allait point secourir leur misère. Ils pillaient çà et là maigrement et gagnaient à peine de quoi payer le torrent de cidre aigre, qui coulait en leur honneur au cabaret de la Mère Noire. Tous tant qu'ils étaient, ils auraient risqué leur peau pour quelques sous.

Francin Renard savait parfaitement cela, et c'était le motif de son apparition au cabaret du Champ-Dolant, où il était bien sûr de trouver des soldats pour la seconde expédition nocturne, votée en conseil de guerre par les Carhoat et Kérisat dans la cave de Marlet. La première, dirigée contre Amaury de Talhoët n'avait que trop bien réussi. Restait à conquérir les deux superbes dots que contenait le château de Presmes.

A voir « monsieur Renard » prendre ainsi un air de circonstance et humer son cidre à petites gorgées, l'assemblée conçut de vagues espoirs. On savait que Carhoat n'avait point une conduite très-différente de celle des Loups, mais que seulement il était plus habile et moins pauvre.

—Allons, monsieur Renard, dit l'un des hommes à peau de bique, qui se nommait Pierre Barriais: déboulez-vous avec nous m'est avis que vous venez nous causer pour quelque affaire?

—Ça se pourrait bien, répondit Francin, mais je ne vois pas beaucoup de bon gars ici autour.

—Nous en trouverons, dit Joson. tant que

vous voudrez. Est-ce un fameux coup, père Renard?

—Ça se pourrait bien, répondit celui-ci, qui prit aussitôt son air de réserve.

La curiosité générale était de plus en plus excitée. Toutes les tables furent abandonnées peu à peu, et un large cercle se forma autour de Francin, qui fumait sa pipe courte et noire avec un calme d'empereur. Il y a pour le moins autant de diplomatie chez le paysan breton que chez le Normand, et c'est dit-on, chose éminemment curieuse que de voir les deux races lutter de ruse aux foires de la Basse Bretagne. Francin Renard, voyant son auditoire en bon point, prit son temps et entama le marché.

Ce furent des demi-mots auxquels vous n'eussiez rien compris, des excitations patelines, des métaphores téméraires, des arguments subtils qui décourageraient les plus retords de nos avocats parisiens. Les triands voulaient savoir quelque chose, et Francin gardait son secret tout en serrant de son mieux les cordons de sa bourse.

Ils étaient, comme on le voit, loin de s'entendre. Pourtant après trois heures de discussion animée et un nombre incalculable de pots de cidre vidés, on parvint à se rapprocher grâce à l'éloquence supérieure de Francin Renard. Ce brave garçon avec son ga se pourrait bien, répondait à tout et mettait en poudre les raisonnements les plus meurtriers.

Vers deux heures de relevé, il mit sa pipe dans sa poche avec son briquet, sa corne et son cuir à tabac, puis il tendit sa large main noirâtre où chaque Loup vint frapper un grand coup en signe de marché conclu. On but un dernier verre pour trinquer comme des amis, et Francin se leva.

—Vous êtes dur, monsieur Renard, dit Joson; mais, enfin, ce qui est fait est fait. Va pour l'écu de six livres.

—C'est bien payé, grommela Renard, c'est trop payé, mais ce qui est fait est fait: vous aurez chacun un écu de six livres, j'ai été assez sot pour vous le promettre, et vous serez trente bons gaillards à m'attendre ce soir, à côté du pont de planches qui est sur la Vanvre, au bas de l'avenue de Presmes.

—Nous y seront, répondirent les Loups. Francin Renard sortit, remonta sur son bidet, qu'il avait attaché à la porte, et reprit la route de la forêt.

Tout le long du chemin il souriait sous son grand feutre en éteignant, et résumait ses réflexions en répétant tout bas:

— Ça se pourrait bien!

XXIII

LE BLESSÉ

Le vieux marquis de Carhoat et ses sauvages de fils étaient aussi des révoltés à leur manière. Ils s'y prenaient autrement que M. de la Chalotais, homme très vertueux, autrement aussi que la belle et malheureuse Laure. Ils n'étaient ni jansénistes, ni gallicans, ni philosophes et la question des Jésuites ne leur importait point, mais le vent d'impie empisonne les gens de différentes manières: il faut à chacun le frein de Dieu toutes ces révoltes de quelque nature qu'elles fussent, emportées sur la même pente, ravageaient à l'envi l'antique héritage social et se ruinaient, les bandits comme les faux sages, vers le trou de châtimement où le passé glorieux allait s'engloutir.

Dieu manquait à tout et à tous, à la cour, à la ville, à Paris, aux provinces, aux parlements, aux lettres, à l'art: aussi, tout travaillait avec un ensemble formidable à préparer le prochain effondrement: le sophisme d'abord, le vice ensuite, et enfin le crime: car de tous les engins de ravages moral, le crime étant le plus violent est aussi le plus rare et le moins efficace.

Cette race lamentablement déchu, les Carhoat, faisant le mal pour avoir de quoi boire à trente pieds sous terre, était un symptôme et non point une force. Ceux-là n'étaient point contre Dieu; ils avaient tout unanimement oublié Dieu.

Nous les avons vus, lors du guet-apens nocturne du carrefour de Mi-Forêt, ménager Amaury de Talhoët, parce que c'était un vrai breton, et ils parlaient encore à chaque instant d'honneur, quoiqu'ils fussent tombés depuis longtemps et très-exactement au même niveau que les « bons garçons » du cabaret de la Mère Noire, achetés par eux un écu la pièce pour faire le siège du château de Presmes. Kérisat ne valait assurément ni ceux-ci, ni ceux-là.

Nous revenons au soir de la veille, après la lutte déloyale qui avait en lieu dans « la batis », sur la route de Saint-Aubin-du-Cormier. Amaury de Talhoët, vigoureux champion, brave comme son épée, était parvenu à se dégager, mais au prix d'assez graves

blessures, et sa valise était restée aux mains des assaillants. Il ne s'aperçut de cette perte qu'aux approches de Rennes. C'était pour sauvegarder sa valise qu'il avait abandonné son valet sur le terrain: elle contenait non-seulement son argent, mais ses papiers.

Talhoët était un révolté comme tous les autres, quoique d'espèce bien différente. Les derniers tenants de l'indépendance bretonne l'avaient choisi pour chef, et au milieu des intrigues de Paris, il poursuivait ce rêve d'opposer une Bretagne chrétienne au mouvement impie qui entraînait la France. Ce n'était pas au hasard que le vieux Carhoat l'avait proclamé sarcastiquement duc Amaury.

Il y avait dans cette utopie toute la générosité de l'âme Talhoët. Les chances de succès qu'elle pouvait avoir ne semblaient pas nombreuses et je ne veux plaider la cause d'aucune rébellion quelconque, dirigée contre un pouvoir légitime.

Amaury arriva à Rennes fort tard dans la soirée et descendit chez sa parente, Mme la comtesse douairière de Bouamour qui habitait les environs de Loudéac, il l'avait mandée pour son mariage, elle avait consenti à faire les noces, comme on dit encore en Basse-Bretagne et elle n'était à Rennes que depuis le matin.

La bonne comtesse, Bretonne renforcée, n'avait jamais quitté ses domaines où elle conspirait contre le roi de France depuis cinquante et quelques années. Elle se défiait de Rennes qui était trop près de Paris, ignorait profondément la chronique et le monde des Etats et ne connaissait la fiancée d'Amaury que par les lettres d'Amaury lui-même qu'elle aimait et respectait, surtout comme futur duc de Bretagne. Quand elle le vit arriver à une heure indue tout débraillé et sanglant, elle fut mortellement effrayée et se félicita de n'être qu'en passant dans un pays où pareilles aventures pouvaient se produire. Jamais rien de semblable n'avait lieu à Loudéac.

—Je vais, dit-elle, envoyer quérir sur-le-champ Mlle de Carhoat, ma future nièce et respectée famille.

Talhoët qu'on avait étendu, enveloppé de couvertures, sur le canapé, répondit:

—Madame ma tante, il fera jour demain, c'est un chirurgien qu'il me faut ce soir.

—Allez chercher le barbier! s'écria la douairière, parlant comme à Loudéac.

Quelques minutes après, un gros bonhomme tout noir habillé fut introduit qui ressemblait comme deux gouttes d'eau à maître Colin, mais qui avait moins d'odeur.

A Continuer

L'EDUCATION.

(Suite.)

L'EPISCOPAT FRANÇAIS

DANS LES RECENTS CONCILES PROVINCIAUX

ET

LES CONGREGATIONS RELIGIEUSES.

III

« Notre sainte mère l'Eglise a toujours entouré d'une tendresse particulière et d'une spéciale sollicitude la congrégation religieuse, qu'elle considère comme la part choisie du troupeau de J.C. Ces congrégations, en effet, se composent de ces fidèles qui, non-seulement s'efforcent de remplir avec exactitude tous les préceptes de la loi divine, mais encore se sont engagés par de vœux exprès à pratiquer, avec une application générale, les principaux conseils du Seigneur Jésus, ceux qui concernent la perfection chrétienne. »

(Conc. de la Prov. de Bourges, 1850. — Les Pères du conc. : Son Em. le card. Du Pont, Arch. de Bourges et NN. SS. les Ev. de Clermont, de Saint Flour, de Tulle, de Limoges et du Puy.

IV

« Cette partie du troupeau de Notre-Seigneur, qui est entrée dans la voie de la perfection évangélique et qui vit sous la discipline religieuse, a toujours été, de la part du pasteur suprême et de notre sainte mère l'Eglise, l'objet de la plus grande tendresse et de la plus vive sollicitude. »

(Conc. de la Province de Reims, 1953, ch. IX. — Les mêmes Pères qu'au conc. de 1849.)

II

UTILITE DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES.

I

« Les Monastères établis selon les règles de la piété chrétienne et saintement administrés, sont très utiles dans l'Eglise de Dieu dont ils font resplendir la beauté. »

(Conc. de la Province d'Alz, 1850.—Titre VI ch. I.—Les Pères: Mgr Darémesles Arch. d'Alz et NN. SS. les Ev. de Marseille, d'Alajacio, de Gap, de Tréjus, d'Alger et de Digne.)

II

« Nous attestons que c'est pour le bien tant de la société que de l'Eglise, qu'a grandi

sur notre sol cette merveilleuse moisson d'ordres religieux. Nous attestons qu'il a été également agréable et avantageux à tout le peuple de notre province de pouvoir saluer enfin la résurrection des ordres religieux, de revoir les antiques insignes de leur saint habit, de contempler dans sa beauté nouvelle cette observation monastique qui est comme une exhortation tacite à l'obéissance, à la pauvreté, à la chasteté; à dont le spectacle affermit l'autorité de ceux qui commandent, est pour les pauvres une source d'exemples et de consolations, et présente à tous les autres le seul remède qui puisse guérir les maladies d'un siècle qui épuise sa vie dans les plaisirs, en leur inculquant cette vérité: qu'il faut se cloier à la croix de Jésus-Christ.

« Nous savons, en effet, que les fidèles ont accueilli avec une telle faveur, soit les congrégations récentes, soit les ordres religieux les plus anciens, qu'ils ont montré énergiquement combien peu ils partageaient les préjugés de ce siècle; ils ont prouvé qu'ils ne croyaient pas que le temps fut passé des anciens ordres religieux, ou que dans notre société ils n'eussent plus leur raison d'être; puisqu'en effet ces témoins de la religion et de l'Eglise se sont autant plus dignes de foi et de respect, me qu'ils ont fleuri dans cette Eglise depuis plus longtemps et sous des climats plus nombreux; ils ont prouvé qu'ils ne croyaient pas que la variété des familles religieuses pût nuire au bien de la religion, puisque bien plutôt elle est une preuve de la fécondité de la grâce de Dieu et une preuve aussi de sa bonté qui s'est plu à répandre avec plus d'abondance ses dons surnaturels dans les âmes pour les attirer à elle; ils ont prouvé enfin qu'à leurs yeux elle n'était pas inutile, la vie vouée entière à la contemplation et à la pénitence, cette vie que le docteur angélique estime plus parfaite que la vie active, pour cette raison que la vie contemplative a pour objet les choses divines, tandis que la vie active se rapporte aux choses humaines. »

(Conc. de la Prov. de Bordeaux, 1856, tom. I ch. X, Des Réguliers.—Les Pères: Son Em. le Card. Donnet, Arch. de Bordeaux et NN. SS. les Ev. de Figeac, d'Agen, de Poitiers, d'Angoulême, de Luçon, de la Rochelle et les procureurs des Evêques de Basse-terre, de Fort-de-France et de Saint-Denis.)

III

DEVELOPPEMENT DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES.

I

« Que Dieu nous accorde de voir se multiplier dans nos régions ces familles religieuses si rendues trop peu nombreuses par la diffluence des temps. »

(Conc. de la Prov. d'Avignon, 1849, tit. VII, c. I, no. 9.)

II

« Que les Evêques prennent bien soin, en favorisant dans la mesure convenable la multiplication des maisons religieuses soit d'hommes, soit de femmes, de procurer aux fidèles des moyens nombreux d'atteindre la perfection chrétien. »

(Conc. de la Prov. d'Alby, 1850, tit. II, décret 3.)

Les Pères: Mgr Jerphanion, Arch. d'Alby et NN. SS. les Ev. de Rodez, de Cahors, de Mende et le procureur de l'Evêque de Perpignan.)

III

« Bien que le synode embrasse dans une même charité en Jésus-Christ toutes les familles religieuses, à la condition qu'elles soient approuvées par l'Ordinaire, il entend toutefois, favoriser spécialement celles qui s'étudient à se conformer le mieux à la règle parfaite de la vie religieuse. »

(Conc. de Bordeaux, 1850, ch. VI.)

IV

« Il a plu aux Pères du dernier concile de Bordeaux de recommander par l'autorité de leurs vœux, de leurs éloges et de leur patronage les différentes familles religieuses, dans l'espoir que plusieurs renâtraient dans cette province, et que chacune, sans detriment des autres, selon le genre de vie et l'esprit propre à son institut, se dispensât par la prière, la prédication, l'enseignement et les bonnes œuvres, à la sanctification des âmes... Et maintenant que nos desirs sont en partie comblés, nous nous pressons de rendre à Dieu de justes actions de grâces, et d'exprimer encore le vœu que les congrégations religieuses tant d'hommes que de femmes augmentant non-seulement en nombre mais surtout en ferveur, et que toutes, continuant à jouir des privilèges qui leur sont propres et qui leur ont été accordés par l'Eglise, marchent sans obstacle, et le cœur aiglé par la charité, dans la voie des observations de leur règle. »

(Conc. de la Prov. de Bordeaux, 1856, ch. X.)

V

« Trois grandes injustices avaient été commises: contre l'Eglise dont les Pontifes ne pouvaient pas, comme aujourd'hui, se réunir en assemblée; contre la famille, où le père n'avait plus la liberté de choisir pour ses enfants les maîtres qu'il voulait; contre les particuliers, puisqu'un citoyen était obligé de s'exiler quand, pour obéir à la voix de Dieu et à sa conscience, il désirait entrer dans un ordre religieux pour y vivre et y mourir. Qu'est-il arrivé? Lors que pendant deux siècles on eut tenu pour suspects les Evêques, qui cependant avaient toujours prêché la soumission et le respect dus à l'autorité, comme ils ne pouvaient pas, séparés qu'ils étaient, soutenir la lutte contre une génération imbuée des principes

du rationalisme et de l'indifférence, privés surtout du secours des congrégations religieuses injustement persécutées; on vit venir un jour où puissance, autorité, famille, tout s'éroula et disparut dans l'abîme.

A suivre

Echos de partout.

VOI DANS UN PRESBYTERE.—Dans la nuit de lundi à mardi dernier, le village de Sainte-Geneviève (Ile de Montréal) a été visité par trois ou quatre de ces voleurs sacrilèges qui s'attaquent aux églises et aux presbytères.

D'abord ils se sont attaqués à l'église. Le cimetière est tout à côté. C'est une affaire bien simple que de traverser, de briser deux vitres, de pénétrer dans la sacristie, de là dans l'église où les deux petits troncs sont disposés sur la balustrade.

Nos braves, mécontents du faible succès qu'ils ont remporté—une aubaine d'une couple de dollars au plus—sortent par une fenêtre et se dirigent vers le presbytère. Entendant quelque bruit au rez-de-chaussée, ils tournent la maison et essayant d'entrer par la porte de derrière, mais voyant qu'il y a des volets ils abandonnent, après avoir couvert une vitre de boue, sans doute pour étouffer le jeu du coupe-vitre.

Leur dernier exploit s'est accompli à la fenêtre voisine, où, vers deux heures du matin, M. le curé Perreault les a surpris en flagrant délit. La besogne allait bien, les vitres disparaissaient lorsque M. le curé qui avait entendu un bruit inusité se levant et négligeant d'appeler les quatre prêtres qui couchaient chez lui cette nuit-là, saisit une petite paire de pinces, seule chose dont il put se servir, et la lança sur le visiteur nocturne le plus en évidence; l'instrument frappa sur les montants du chassais, au lieu d'atteindre l'individu, et les voleurs déguerpirent sans laisser de trace.

SUICIDE.—Un jeune étudiant en médecine nommé Henri Paul Faigant s'est tué en prenant une trop forte dose de morphine, à Montréal, samedi dernier.

PERTES CONSIDERABLES.—Un magnifique cheval de sang, apporté dernièrement d'Angleterre à Montréal par le steamer "Canadian," est mort au moment où on se préparait à le transporter dans l'ouest. C'était dit-on le plus beau spécimen de la race chevaline, qui ait encore été importé dans le pays. Son propriétaire l'avait payé \$4000 en Angleterre.

UN TRISTE ACCIDENT.—Un accident qui devra servir de leçon à beaucoup de personnes et les mettre sur leurs gardes est arrivé vendredi dernier à Lawrence Massachusetts. Une dame Laplante avait l'habitude comme beaucoup d'autres personnes, d'arroser son bois d'huile de charbon afin d'allumer le feu dans le poêle plus facilement. Vendredi dernier elle usa du même procédé, et ne s'aperçut pas qu'en dessous du bois qu'elle avait mis il y avait encore quelques tisons de feu. Elle n'eut pas aussitôt commencé à jeter l'huile sur le bois que le feu se communiqua à l'huile et fit éclater la canistère en verre qui la contenait. Le feu enveloppa la pauvre femme en un instant, et à l'arrivée des pompiers appelés, cause de l'incendie qui se déclarait rapidement, la pauvre femme était toute brûlée. Elle vécut encore néanmoins pendant l'espace de six heures endurant d'atroces souffrances.

Voici les dernières prédictions de M. Ven-

nor: A Terre-neuve, l'hiver de 1882 sera extrêmement rigoureux.

Il y aura probablement des périodes de temps doux dans une grande partie de l'Amérique du Nord, pendant les mois de novembre 1881 et janvier et février 1882.

On peut s'attendre à une forte gelée à la fin de novembre et au commencement de décembre.

Le vent et les tempêtes de mars apparaîtront probablement avant le temps et rendront très-désagréables les derniers jours de février.

Le printemps de 1882 sera froid et considérablement en retard.

L'hiver prochain ne sera pas remarquable pour l'abondance de la neige, sur ce continent.

Dans l'ouest du Canada et au sud des lacs, la navigation sera peut-être ouverte pour toute l'année ou fermée pour une très-courte période.

Décembre 1881 sera un mois de tempêtes pour la région des lacs.

L'été de 1882 sera en général peu favorable à l'agriculture, à cause du temps froid et humide.

Dans l'ouest, on souffrira probablement plus des pluies et des inondations que des tempêtes accompagnées de foudre, ou des cyclones, pendant l'été de 1882.

On doit s'attendre à des perturbations volcaniques sur le continent américain et à des endroits où elles ne se sont jamais manifestées.

Il y aura de courtes périodes de temps très-froid pendant l'hiver de 1882, interrompues de longues périodes de temps très-doux.

Les grains, pois et avoine, se vendent à un prix élevé à Joliette et dans les localités voisines. On croit cependant que les pois subiront une légère baisse d'ici à quelque temps.—Une grande quantité de patates ont été vendues dernièrement à Joliette au prix de 60 cents par 120 livres. On nous rapporte que 70 cents sont maintenant offerts pour la première qualité de ces légumes. Les cultivateurs feront bien de vendre à ce prix qui est assez rémunérateur.

Gazette de Joliette.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 20 OCTOBRE 1881.

M. Napoléon Legendre et son système d'instruction.

(Suite)

Après le touchant tableau dont nous avons voulu donner une idée à nos lecteurs, M. Legendre conclut : " Ceci n'est pas une fable ni une allégorie ; c'est l'histoire réelle de tous les jours. " Puis, avec un accent presque lyrique, il s'écrie : " Demandez plutôt à cette foule de déclassés, encombrant les avenues qui conduisent à l'existence laborieuse et indépendante. Demandez à ces belles intelligences que Dieu avait destinées à de grandes et nobles choses, et qui languissent dans une triste médiocrité, parce que, au début, on leur a donné une mauvaise direction, parce qu'on a enfoui dans un sombre et froid marécage un jeune plant qui voulait un soleil, élevé, baigné par le grand air et le soleil ; demandez, ah ! demandez à tous ceux des nôtres qui, forcés d'opter entre la faim et l'exil, ont choisi ce dernier, et sont allés en pleurant grossir, sur la terre étrangère, cette phalange instruite, mais d'un savoir inutile, qui courbe son front, chargé de grandes pensées et de fortes idées, sur la pioche d'un mineur ou le métier du tisserand. Allez le demander à ces jeunes filles qui toussent dans la poussière des fabriques, pâles fiancées du tombeau, que leur œil cave et vitreux s'habitue à regarder sans effort. " Tout ceci est un *pathos* d'un ridicule achevé. Le croiriez-vous ? les sommets de la pensée où des arbres géants, tels que Démosthène, Sophocle, Homère, Cécéron, Virgile, Horace, etc., ont jeté leurs profondes racines et près desquels tant d'autres se sont élevés depuis à des hauteurs presque égales ; ces sommets, ne sont rien qu'un "sombre et froid marécage" pour M. Legendre. Il appartient sans doute, à cette végétation préhistorique dont les géologues signalent les énormes débris, dans les couches inférieures de notre sol, et qui, pour arriver à son complet développement, avaient besoin de toute la sève et de toute la fécondité d'un monde nouveau. Dans ce cas, il eût mieux fait de naître sur une autre planète que des siècles d'activité végétale n'ont pas encore épuisée. Quant aux fronts, chargés de grandes pensées et de fortes idées, et courbés sur la pioche du mineur ou le métier du tisserand, nous demanderions à M. Legendre s'il en a rencontré beaucoup de ces fronts-là ; et surtout, si tous ceux qu'il a rencontrés obéissaient à une volonté droite, énergique et constante.

Nous ne continuerons pas cette intéressante étude, avant d'avoir donné une larme de sympathie à ces pauvres "jeunes filles qui toussent dans la poussière des fabriques, pâles fiancées du tombeau, que leur œil cave et vitreux s'habitue à regarder sans effort. " Nous n'avons pas compris tout d'abord ce dernier membre de phrase ; mais un de nos amis, voyant notre embarras, est venu à notre secours : " Rien de plus simple, dit-il, c'est une imitation de Victor Hugo. Le tombeau, c'est le foyer où s'engouffre le charbon ; l'œil qui regarde sans effort, c'est la cheminée ; il est cave, comme tout le monde sait, et vitreux pour celui qui regarde, à travers cette cheminée, de bas en haut vers la voûte cristalline des cieux. Il nous restait encore une petite difficulté que nous n'avons pu éclaircir à nous deux et que nous abandonnons à la perspicacité de nos lecteurs : il s'agit de savoir si "ces jeunes filles qui toussent dans la poussière des fabriques", toussent, oui ou non, parce qu'elles ont appris trop de grec et de latin dans nos collèges classiques.

Il ne faudrait pas croire, d'après ce qui a été dit, que M. Legendre méprise les métiers. " Bien au contraire, dit-il, je les honore, je les estime, je les aime. L'artisan qui vit de son travail est digne de tous les respects. Ce que je regrette, c'est qu'on ait promis la mer, quand on n'avait à sa disposition qu'un misérable flaque d'eau. " Vous aviez-on promis, M. Legendre, la mer à boire ou la mer à traverser ? Ce doit être l'un ou l'autre. Mais dans tous les cas on vous avait promis des difficultés, et vous ne deviez pas espérer qu'il vous suffirait de vous "laisser descendre avec tout le monde," sur "un versant facile."

M. Legendre regrette encore "qu'on ait préparé un homme à habiter la zone torride, lorsqu'on savait qu'il lui faudrait affronter les rigueurs d'un climat hyperboréen. " Ainsi, que les professeurs de nos collèges classiques ne prétextent pas l'ignorance. Ils savent que ce jeune homme doit affronter les rigueurs d'un climat hyperboréen et ils le préparent à habiter la zone torride. Nous avons pourtant ici une petite difficulté. Ce jeune homme M. Legendre, qu'on prépare "à habiter la zone torride," n'est-il pas ce jeune plant dont nous nous parlions, quelques lignes plus haut, et qu'on a enfoui dans un sombre et froid marécage, "lui qui voulait un sol baigné par le soleil !"

M. Legendre regrette enfin "qu'on ait enseigné à un pauvre être trop confiant "non-seulement des choses parfaitement inutiles dans la plupart des carrières "ouvertes à son ambition, mais même

"nuisibles, et de nature à lui faire regretter et mépriser l'état qu'il aura embrassé. Et ces choses, non-seulement on les lui a enseignées, mais on en a fait le sujet principal, l'objet par excellence de "ses études." M. Legendre pense-t-il sérieusement qu'il puisse jamais être nuisible de savoir bien penser, bien parler et bien écrire ? C'est pourtant à ces trois points que se borne presque l'éducation générale donnée par nos collèges classiques. Ils imitent en cela la sagesse des anciens, comme dit le comte de Maistre, et nous ne croyons pas qu'il faille leur en faire un crime.

"J'ai dit, poursuit M. Legendre, qu'il existe des exceptions, et cela est vrai, heureusement ; autrement nous serions trop à plaindre. Il y a des institutions où l'on donne une instruction plus en rapport avec la société actuelle. Les écoles normales, les académies commerciales et industrielles se rangent dans cette classe ; leur programme est excellent, leur enseignement parfaitement adopté aux idées du siècle ; mais elles ne forment que le petit nombre. " D'après M. Legendre, nous ne sommes pas trop à plaindre, vu que nos écoles normales, nos académies commerciales et industrielles donnent un enseignement parfaitement adopté aux idées du siècle. Bien que ces derniers mots aient quelque chose d'équivoque pour des oreilles catholiques, nous voulons prendre en bonne part ce que M. Legendre dit ici de ces écoles et de ces académies. Mais ce Monsieur prétendra-t-il que le programme et l'enseignement qui conviennent à une école normale et à une académie commerciale ou industrielle conviendront aussi à un petit séminaire et à un collège classique ? Autant vaudrait dire que le chemin qui est bon pour un voyageur qui va des Trois-Rivières à Québec est également bon pour celui qui va des Trois-Rivières à Montréal. Soutenir une pareille absurdité, ce n'est pas seulement raisonner faux, mais c'est déraisonner. Il est évident en effet que là, où les buts sont différents, les moyens doivent être divers.

"Et maintenant, s'écrie M. Legendre, "trouvera-t-on singulier que, dans les positions importantes sur tous les grands travaux qui se sont faits ou se font encore dans ce pays, on ne rencontre pas un seul nom canadien-français ? Quels sont les ingénieurs qui ont dirigé les travaux du Grand-Tronc, de l'Intercolonial, du chemin de fer du Nord, du Pacifique, de tous nos chemins de fer "enfant ? Des étrangers.

"Quels sont ceux qui ont confié la construction des docks, de la cale sèche (sic) ? Qui a construit nos canaux, nos grands ponts ? Toujours des étrangers. " Ou avons-nous pris les personnes qui ont fait et qui font encore les explorations scientifiques dans le Nord-Ouest ? " A l'étranger. Les directeurs du service minéralogique, de l'observatoire, des écoles de navigation et d'artillerie, tous "jours des étrangers. " Pendant que M. Legendre reprend haleine, après un pareil mouvement oratoire, nous lui conseillons de feuilleter les registres publics et de voir s'il est bien vrai qu'on ne rencontre pas un seul nom canadien-français, dans les positions importantes sur les grands travaux qui se sont faits ou se font encore dans ce pays. Les noms canadiens-français y sont rares, nous l'avouons ; à quoi faut-il l'attribuer ? Non pas à l'enseignement classique de nos collèges, mais au manque d'écoles professionnelles. Celles-ci devraient être multipliées. Aussi les hommes, qui ont empêché la fondation d'une école polytechnique à Québec, ont desservi leur pays, en prolongeant cet état d'infériorité, qu'on reproche à notre enseignement professionnel.

Quant à la cale sèche, si M. Legendre était ingénieur civil, nous lui demanderions de vouloir bien nous en construire une ; c'est alors que nous infligerions à tous ses anciens professeurs ce redoutable châtiement, réservé d'ordinaire aux marins. Ils endureraient ce supplice au-dessus de la "misérable flaque d'eau" qu'ils ont voulu donner à M. Legendre, lorsqu'il aurait bu la mer, tant il était altéré.

M. Legendre n'a pas encore fini d'énumérer les maux que cause le malheureux système suivi dans nos collèges classiques. C'est encore grâce à l'étude du latin et du grec que "nos agriculteurs se contentent de suivre la vieille routine et marchent péniblement chaque année dans le même sillon," que "le sol mal cultivé s'appauvrit et s'épuise," qu'enfin "on vend la ferme dont le prix donne juste de quoi payer le voyage de la famille aux Etats-Unis. " Vienne un Ecossais, un Irlandais qui n'ait jamais entendu parler des langues anciennes, aussitôt sous la plume magique de M. Legendre, "la prairie qui ne donnait qu'un petit foin sec et roussi, est verte et ondoyante ; des bestiaux de belle apparence broutent dans les gras pâturages, où quelques années auparavant de maigres têtes de bétail trouvaient à peine leur subsistance. Tout le reste a subi le même changement et l'aisance se voit là où la misère se faisait autrefois sentir. " Si vous ne le croyez pas, allez y voir.

Que faire ? se demande alors M. Legendre. Supprimer les hautes études ! Non, mais les "modifier. " Le cours classique, tel qu'il est, n'est plus du tout en rapport avec les idées et les besoins de la société actuelle. " Le grand mot est lâché ; ce sont les idées et les besoins de la société actuelle qui demandent la modification de notre système d'instruction. Ici, comme le sujet est grave, nous allons tâ-

cher de ne pas rire et d'être même fort sérieux, bien que ce soit encore M. Legendre qui parle à tort et à travers de choses qu'il ne connaît pas. Il reproche aux professeurs de nos collèges classiques de donner trop d'importance au grec et au latin, et de négliger le français, l'anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la tenue des livres, la physique, la chimie, la mensuration, l'histoire naturelle, le dessin linéaire, l'économie politique (ne riez pas). Après cette énumération, il s'écrie : " Voilà où est l'erreur ! " M. Legendre ne dit pas encore : " Le cléricalisme dans l'enseignement classique, voilà l'ennemi ! " Mais il dit, sinon en propres termes du moins équivalement : " Le classicisme de notre clergé, voilà l'ennemi ! "

(A continuer.)

Le trait de la fin.

On lit dans le *Courrier de Montréal* :

Bien des hommes sont sous la fausse impression que le secret de la guerre acharnée que les libéraux font à certains prélats vénérés, à propos de la question universitaire, est tout entier dans leur profond respect et leur déférence dévote pour l'autorité épiscopale. C'est là une erreur grave. Le *Star* du douze Octobre courant déclare en effet que plusieurs libéraux affirment que le mobile de leur conduite dans toute cette affaire était le besoin qu'ils éprouvaient de faire pièce au clergé, en se mettant à couvert d'une institution libérale.

Afin qu'on ne nous accuse pas de mal représenter les vues radicales et les principes impies de nos adversaires, nous reproduisons ci-dessous une des questions posées par le reporter du confrère anglais et la réponse qui y fut faite par les libéraux :

"Et que pensez-vous au sujet de Laval Pour qui tout votre parti la favorise-t-il, interrogeait le reporter du *Star* ? " Les libéraux ont répondu : " Parce que c'est l'institution la plus libérale que nous ayons, et parce que le parti ultramontain et programiste, appuyé par Monseigneur Bourget, lui est opposé. En outre, nous devons nous venger de Monseigneur Bourget qui a fait tous ce qu'il a pu pour détruire notre institut canadien. "

Ainsi ce n'était pas dans l'intérêt de la grande cause de l'éducation, ni par esprit d'obéissance chrétienne, que les radicaux et les franc-maçons se sont unaniment rangés sous les étendards de Laval, mais uniquement par tactique, par inclination, par principe et pour venger contre Rome et Mgr Bourget leur cher Institut Canadien, ce foyer de peste et d'impunité que l'anathème de l'Eglise a failli détruire et qu'on se prépare sans doute à ressusciter. Il reste donc acquis que les droits incontestables de Montréal, à une université indépendante, et le besoin d'une forte institution de ce genre dans la métropole canadienne et catholique du *Dominion* n'ont été pour rien aux yeux de MM. Doutré, Thibaudeau, Beaupré et de leurs amis de toutes nuances, du moment qu'ils ont jugé l'occasion favorable pour assouvir la haine invétérée qu'ils portent à l'auguste et saint prélat qui a brisé dans leurs mains une arme aussi terrible que l'Institut Canadien.

La leçon est bonne, mais elle vient trop tard.

ACTUALITES.

Mgr Racine et M. le Grand Vic. Hamel, sont arrivés mardi soir à Québec, de retour de leur voyage à Rome.

Tous les Evêques de la Province sont en ce moment réunis à Québec pour traiter des affaires de l'Instruction Publique.

Il y a sept vacances au Sénat, quatre créées par la mort des sénateurs Christie, Brouse, Bull et Penny ; une par nomination au poste de lieutenant-gouverneur, le sénateur Cornwall ; deux par démission, sénateurs Sheard et McLean.

L'opinion publique dit le *Monde*, désigne assez généralement M. J. C. Coursol comme le successeur probable de feu l'honorable M. Penny au sénat. Il n'y a pas de doute que ce choix serait un peu plus judicieux et universellement approuvé.

On sait que la circonscription sénatoriale représentée ci-devant par M. Penny, comprend Montréal-Est et les comtés d'Hochelaga et de Laval.

Dans la poursuite pour libelle de Mr Sénécal contre l'Electeur, à la suite du verdict des grands jurés contre M. Laurier pour avoir écrit l'article intitulé : "La caverne des 40 voleurs," Mr Laurier a filé un plaidoyer demandant la permission de prouver les accusations portées contre Mr Sénécal.

La Cour présidée par le Juge Cross a accordée la demande de Mr Laurier. D'après l'Electeur, Mr Laurier offre dans son plaidoyer de prouver que Mr Sénécal a "pris et gardé alors qu'elles ne lui appartenaient pas" les sommes suivantes ; il y a de cela nombre d'années : \$50 à la compagnie de navigation des Trois-Rivières, \$40,000 à la compagnie des moulins de Pierreville, \$17,000 à M. Adolphe Roy, \$800 à la municipalité de Grantham.

Les adversaires de Mr Sénécal n'auront

assurément pas à se plaindre que la Cour les gêne dans l'exposition et la preuve des griefs qu'ils prétendent avoir.

Ce grand procès est suivi avec un intérêt facile à comprendre. La cause sera entendue le 21.

S'il faut en croire les confidences faites au *Star* par un député libéral, M. Joly aurait exprimé l'intention de se démettre de ses fonctions de chef de l'opposition, mais de garder son siège à la Chambre provinciale.

Pendant la tempête de samedi dernier, 85 navires ont été perdus sur les côtes d'Angleterre et 138 personnes ont disparu.

A propos des troubles qui vont en s'augmentant en Irlande, le *Monde* donne les nouvelles suivantes :

Parnell, Dillon, Sexton et O'Brien sont dans l'infirmerie de la prison de Kilwigham. Plusieurs autres arrestations importantes ont été faites hier en Irlande. L'effervescence continue à monter. Les assemblées d'indignation se multiplient. L'excitation n'a plus de borne. Le 15e régiment a reçu l'ordre de partir pour l'Irlande.

Il y a eu de nouvelles et sérieuses émeutes à Dublin hier soir, et la police a dû céder devant le nombre des insurgés. Le *Pall Mall Gazette* dit que le gouvernement poussé à bout, est décidé d'abolir la ligue agraire.

NECROLOGIE.

Vendredi dernier, le 7 courant, expirait à St-Henri des Tanneries, le vénérable messire Isidore Gravel, à l'âge de 65 ans. Sa Vigoureuse nature fléchissait, depuis longtemps déjà, sous le poids de la maladie qui a déterminé sa fin.

Il était né le 29 septembre 1816, dans la paroisse de St-Antoine, comté de Verchères. Sa vocation à l'état ecclésiastique ne tarda pas longtemps à se dessiner. Il fut tonsuré le 11 septembre 1836 et minora le 30 juillet de l'année suivante. Il reçut le sous-diaconat le 23 août 1840, le diaconat le 30 août de la même année et la prêtrise le 12 septembre 1841.

Il fut tout d'abord nommé vicaire à Sorel en 1841, et curé de Saint-Athanase en 1843. Il vint ensuite à l'évêché de Montréal en 1851, puis à celui de St-Hyacinthe en 1852. Il desservit pendant quelque temps les Sœurs du Bon Pasteur de Montréal et agit durant plusieurs mois comme administrateur du diocèse de Burlington.

Nommé curé de Laprairie en 1854, il y resta jusqu'à sa retraite en 1877. Cette dernière paroisse a été le principal théâtre de son zèle infatigable. C'est sous son rectorat qu'a été renouvelé l'intérieur du temple magnifique dont les habitants de cette localité sont si justement fiers. Il a doté cette église d'une des plus belles sonneries de la province de Québec.

C'est M. Gravel qui a dirigé ces travaux de réparation qui ont coûté \$51,000, et dont l'exécution accuse un goût perfectionné en fait d'architecture. Quoiqu'il n'y ait pas eu de répartition, que l'on sache, pour subvenir à ces dépenses considérables, néanmoins, lors de son départ de Laprairie, une somme de \$19,000 seulement pesait sur la fabrique dont les revenus annuels, d'environ \$3,000, permettent d'éteindre la dette graduellement.

Un laïque intelligent, bien éloigné d'avoir pour le défunt des sympathies exagérées, disait de lui : C'est un des premiers financiers de la province.

Grâce aux veilles laborieuses de M. Gravel, Laprairie possède un répertoire complet, ou des catalogues bien faits de tous les baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu depuis 211 ans.

Le défunt a aussi écrit l'histoire de cette paroisse qui a été publiée alors dans "l'Année religieuse."

Les couvents des sœurs de la Providence et de la Congrégation ont grandi sous sa protection, et lui sont redevables d'une large part de leur prospérité. Grâce à son dévouement, les clercs St-Viateur ont également eu dans ce village une florissante maison.

Pour tout dire en deux mots, la vie sacerdotale de cet ancien d'Israël n'a été qu'une chaîne d'abnégations et de travaux qui ont duré 40 ans. Parfois en butte à des déboires qui ne devaient pas être la réponse à ses sacrifices et à ses labeurs, il s'est obstiné à faire le bien toujours, sans jamais aspirer à la reconnaissance.

Plus d'une fois, des missions délicates et honorables tout ensemble lui furent confiées, et il sut s'en acquitter avec une habileté qui justifiait la confiance que ses supérieurs ou confrères reposaient en lui.

Quand enfin les circonstances le condamneront à la retraite, après un court séjour à St-Hyacinthe, il vint ensevelir ses dernières années dans un modeste asile de la paroisse de St-Vincent de Montréal.

Mais là encore, son activité ne put se résigner à un repos portant bien mérité. La confiance du clergé le désigna à la rude tâche de travailler à la restauration des finances de l'évêché de Montréal. Son esprit clairvoyant et méthodique réalisa, dans un travail magistral, la vraie position de cette Institution. Il devint le président et l'homme d'action du comité des finances, et ce travail si préoccupant n'a pas peu contribué au progrès de la maladie à laquelle il a succombé. Dans les courses pénibles entreprises à cette même

fin par Mgr Bourget, le vénérable Prêlat a trouvé en M. Gravel un auxiliaire dévoué. Le diocèse perd en lui un de ses plus robustes ouvriers. Avec un esprit cultivé et instruit, un jugement ferme et sûr, il cachait, sous une écorce qui semblait austère de prime abord, un cœur riche en trésors de bienveillance et de bonté.

C'était par excellence l'homme de l'ordre, de la doctrine et du droit. Sa vie toute entière fut réglée comme une horloge qui dit toujours vrai. De nombreux confrères et laïques ont eu, en maintes circonstances, le bénéfice des lumières de son esprit dont la droiture était comme le trait caractéristique. La fermeté de son caractère en a soutenu plus d'un dans les situations les plus délicates et les plus pénibles.

Athlète vigoureux, il se repose après la lutte. Il a été à la peine, qu'il soit maintenant à la gloire réservée aux âmes d'élites, électes.

Les funérailles de ce prêtre regretté ont eu lieu à Laprairie, mardi le 11 courant au milieu d'un grand concours. Soixante prêtres environ s'y étaient donné rendez-vous pour offrir au vénérable défunt un dernier hommage, celui d'une prière fraternelle et charitable, M. le Chanoine E. Gravel son frère officiait, ayant pour diacre M. E. Lussier, curé de St-Henri, et M. C. Huet, curé d'Hochelaga, pour sous-diaque.

Les chants funèbres ont été fort bien exécutés, et un bon nombre de paroissiens ont fait la sainte communion pour le vénéré défunt. Ses restes ont été déposés dans le caveau de cette église qui restera comme un monument de son zèle pour le culte divin. Paix à ses cendres et respect à sa mémoire. *Requiescat in pace.* (Le Monde).

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Marie Glover, épouse de feu Thomas Pagé, Ecr., arrivée samedi dernier au Cap de la Magdeleine.

Elle était âgée de 67 ans et a succombé à une longue maladie pendant laquelle elle a reçu fréquemment toutes les consolations de l'Eglise.

Madame Pagé emporte avec elle les regrets profonds de sa famille et des nombreux amis dont elle s'était acquis l'estime par sa grande charité et toutes les vertus chrétiennes qui ont fait l'ornement de sa longue carrière.

Ses funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

Madame Pagé était la mère de Joseph Pagé, Ecr., chef des estacades du Cap Corneille. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille.

Nous apprenons également avec regret la mort d'un des principaux citoyens de St-Grégoire, Mr Joseph Prince, fils d'Hubert, arrivé subitement mardi dernier. Cultivateur à l'aise, homme de mœurs irréprochables et de cette foi chrétienne qui fait encore l'apanache des catholiques populations de nos campagnes, Mr Prince possédait l'estime universelle de la paroisse. Il était âgé d'environ 56 ans. Nos condoléances à la famille.

Séminaire des Trois-Rivières.

Extrait de la dernière liste manuelle.

17 Octobre 1881

COURS LATIN

Physique.

1er.—Mr. Arthur Carufel, St-Maurice.

2e.—Mr. Arthur Moreau, Trois-Rivières.

Philosophie.

1er.—Mr. Philippe Normand, Trois-Riv.

2e.—Mr. Alexandre Moreau, Trs-Riv.

Mathématiques.

1er.—Mr. François Boulay, Ste-Ursule.

Mr. Philippe Normand, ex-aequo, Trois-Rivières.

2e.—Mr. Henri Désilets, Bécancourt.

Rhétorique.

1er.—Mr. Adrien Gravel, Trs-Riv.

2e.—Mr. Léon Arcand, Bécancourt.

Belles-Lettres.

1er.—Mr. Eugène, H. Godin, Trs-Riv

2e.—Mr. Léon Lamothe, Champlain.

Troisième.

1er.—Mr. Adolphe Landry, Trs-Riv.

2e.—Mr. Georges Gariépy, Trs-Riv.

Quatrième.

1er.—Mr. Octave Delisle, Deschambault.

2e.—Mr. Ozani Melançon, St-Barnabé.

COURS COMMERCIAL.

Cinquième :

1er.—Mr. John Bergeron, Ste Sophie d'Halifax.

2e.—Mr. François Marchand, St-Justin.

Sixième :

1er.—Mr. Elphege Massicotte, Ste Geneviève.

2e.—Mr. Philippe Richard, St Maurice.

Septième :

1er.—Mr. Joseph Gariépy, Trs-Riv.

2e.—Mr. Wilfrid Moreau, Batican

Huitième :

1er.—Mr. Maurice Panneton, Trois-Rivières.

2e.—Mr. Jean Bourgeois, Trois-Rivières.

**NOUVELLES LOCALES.**

Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe et son Vicaire-Général Mr Gravel étaient en cette ville mardi, les hôtes de Mgr des Trois-Rivières.

Mgr de St-Hyacinthe et Mgr Lafleche sont partis mardi soir par le train du Nord pour se rendre au Conseil de l'Instruction Publique à Québec.

Dimanche dernier Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières a fait la bénédiction solennelle d'une chapelle au couvent des Frères des Ecoles Chrétiennes, dans le quartier St Philippe.

Il y avait grande affluence de fidèles. Sa Grandeur y a fait une allocution de circonstance.

On nous prie d'annoncer que le grand Concert-Opéra que devait donner M. F. J. Prume, ce soir, est forcément remis. Mde Dudley étant indisposée depuis quelques jours.

Nous en donnerons la date en temps et lieu.

Il est tombé une couche de neige de deux pouces lundi dernier.

Le vapeur Montréal n'est passé à notre port que vers neuf heures du matin mardi, en route pour Montréal. La tempête de neige l'avait retardé pendant la nuit.

La veille, le Québec avait eu toutes les peines à toucher nos quais à raison du vent violent qui soufflait alors.

**VIGNES.**

Voilà la dernière saison de planter la vigne. Nous attirons de nouveau sur ce sujet l'attention des personnes qui veulent faire cette culture.

Il est infiniment préférable de faire les plantations l'automne et c'est aussi le meilleur temps pour avoir de bonnes racines au vignoble Beaconsfield qui fait en grand le commerce de la vigne.

Nous avons déjà insisté souvent sur les avantages de cette nouvelle culture si facile, si agréable et en même temps si payante.

Nous ajouterons un renseignement. Tous nos lecteurs connaissent le vignoble de Mr le Capt. Duval, du Port St-François, et dernièrement encore nous parlions de la splendide récolte obtenue par Mr Duval. Nous sommes aujourd'hui en mesure de dire que le Capt. Duval a réalisé environ \$400.00 avec les 1500 à 2,000 vignes qu'il possède actuellement. Ce fait vaut mieux que tous les raisonnements pour prouver que la vigne réussit dans nos environs et est une culture payante.

On peut avoir du plant en s'adressant directement par lettre à MM. Gallagher et Gauthier, No. 101, Rue St-François-Xavier, Montréal. Ces Messrs. sont les propriétaires du grand vignoble Beaconsfield que tout le monde connaît.

**VENTE DE STOCK.**

MM. Lussier & Cie, grands marchands de chaussures de cette ville ont décidé de fermer leur magasin de cette ville pour ne s'occuper que de leur maison principale à Montréal.

En conséquence tout leur stock de chaussures est actuellement en vente au prix coutant et leur magasin est à louer. Les acheteurs ne manqueront pas de profiter de cette excellente occasion pour aller visiter les articles et faire des achats à bas prix.

**Nouvelles du port.**

**ARRIVAGES.**

Oct. 10.—Barge Huron, 40, capt. Brunelle, de Batiscan, sous lest. Barge Iroquois, 40, capt. Lahaie, Idem. Gôlette Marie-Louise, 89, capt. Z. Marchand, de Québec, charbon et sel. Barge Union, 35, capt. Dusseault, de Québec, charbon de forge, consignés à James McDougall, Ecr.

Oct. 14.—Barge St. Gédéon, 78, capt. Desmarais, de Lanoraie, sous lest. Barge Jenny Lind, 59, capt. Manseau, de Champlain, bois de corde pour S. de Lottinville, Ecuier.

Oct. 15.—Barge Philippe, 98, capt. Courtaud, de Nicolet, sous lest. Barge Thor, 422, capt. Tallaksen, de Montréal, sous lest, consignés à MM. Baptist & Cie.

**DEPARTS.**

Oct. 12.—Barge Pacifique, capt. Aroand, pour Berthier. Barge Huron, capt. Brunelle, pour Batiscan, madriers expédiés par Mess. Baptist & Cie. Barge Iroquois, capt. Lahaie, Idem.

Oct. 14.—Barge Union, capt. Dusseault, pour Québec, madriers, Idem.

UNE PETITE HÉROÏNE.—John Holmes, de West Belleville, Missoury, a envoyé avant-hier son petit garçon Dickey Holmes, âgé de 5 ans, et sa fille adoptive, Maggie, âgée de 14 ans, ramasser de la mine Harding, sur les tas de résidus à la base desquels couve un feu continu. La surface du tas sur lequel s'était aventuré le petit garçon s'est enfoncée subitement, et il a été précipité dans le braisier. Maggie n'a pas hésité à y sauter après lui, et elle a réussi à l'en retirer, mais presque entièrement carbonisé. Il est mort peu après. La courageuse petite fille a reçu elle-même d'effroyables brûlures auxquelles il n'est pas probable qu'elle survive.

**FLEURS D'AOUT DE GREEN.**

L'immense vente et la grande popularité des Fleurs d'Aout de Green dans toutes les villes, et villages du monde civilisé, ont engagé beaucoup d'imitateurs à adopter les mêmes noms, espérant recueillir de projets pour eux-mêmes au détriment des malades. Cette médecine a fait son apparition en 1863, et quand à ses effets pour la cure de la Dyspepsie, des maladies du foie et de leur effets tels que les acides de l'estomac, les maux de tête, les indigestions, les palpitations du cœur, le vertige etc etc etc, il n'a jamais fait à notre connaissance. Trois doses soulagent un cas de Dyspepsie quelconque. Deux millions de bouteilles ont été vendus l'année dernière. Prix : 75 cents ; bouteille échantillon, 10 cents.

**LISEZ CECI DEUX FOIS.**

Une dose de cinq à trente gouttes de l'Huile Electrique de Thomas guérira le mal de gorge ordinaire. Il est infallible pour le Goup Il guérira un rhum en vingt-quatre ou quarante-huit heures. Une seule fiole a guéri un cas de Bronchite qui durait depuis huit ans ; des cas récents se guérissent en trois ou six jours. Il a rendu la voix à des personnes qui n'avaient fait que chuchoter depuis cinq ans. En appliquant à l'extérieur dans tous les cas de douleur, rien de pareil n'a jamais été vu. Une fiole guérira l'impureté quel mal de dos, ou de Lombago. Pour les maladies de l'épine, ou contraction des muscles, il est sans rival. Dans les cas de rhumatisme, ou de tout autre douleur, la première application vous soulage. Il arrête le mal d'oreilles, et la douleur d'une brûlure, en trois minutes ; c'est la médecine la plus économique qui ait jamais été offerte au public—la plus économique en ce sens que la plus petite quantité vous fait du bien. Il est composé de six des meilleures huiles connues et ne contient rien autre chose que des huiles. Il vaut son pesant d'or. Pourquoi ne l'achetez-vous pas aujourd'hui ?—A. B. Desrochers, assistant maître de Poste, Arthabaska, P. Q., écrit : " Il y a trente ans, j'étais victime d'une sérieuse attaque de rhumatisme à la tête, qui m'a fait souffrir pres que incessamment. Après avoir employé l'Huile Electrique de Thomas pendant neuf jours, comme lotion sur le front, j'ai été complètement guéri, et je n'avais dépensé qu'une demi fiole. Je suis prêt si vous le désirez, à appuyer ce fait de mon serment."—Le Rev. J. Mallory, de Wyoming, N. Y., écrit : " L'Huile Electrique de Dr Thomas m'a guéri d'une bronchite en une semaine."

DÉFIEZ VOUS DES Imitations.—Demandez l'Huile Electrique de Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de N. S. Thomas soit sur l'enveloppe extérieure, et que le nom de Northrop & Lyman soient soufflés dans le verre, et n'en prenez pas d'autres. En vente chez tous les vendeurs de médecines. Prix 25 centus NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., propriétaire pour la puissance. REMARQUEZ.—Electrique.—Choisi et Electrisé.

**Ayer**

On reconnaît universellement que les Piliules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les PILULES purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Piliules ne peuvent leur être comparées, et toutes personnes qui en connaissent les propriétés, les emploieront avec confiance. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les PILULES CATHARTIQUES D'AYER sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces Piliules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'énergique.

**CHAUSSURES ! CHAUSSURES !**

Gronde vente au prix coutant.

IMMENSE AVANTAGE

— AU —

**Montreal Branch Store**

— TENU PAR —

**L. N. LUSSIER & Cie**

Ces Messieurs ayant décidé de fermer leur magasin des Trois-Rivières offrent en vente

**Au Prix Coutant**

leur immense assortiment de chaussures et autres articles de leur magasin.

Tout le Stock doit être écoulé dans un court délai.

Le magasin est aussi à louer.

S'adresser à

**L. N. LUSSIER & Cie.**

109, Rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 20 Oct. 1881.

**AVIS.**

**BRIQUES ! BRIQUES !**

ANASTASE PERREAULT, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, fait connaître qu'il aura un fourneau de briques prêt à livrer à ceux qui en auront besoin dans la première semaine d'Octobre.

La Brique peut être prise par eau ou par la four-neau se trouve à environ trois arpents de la Rivière Ste Anne à une distance d'un mille du chemin de fer du Nord.

**Avis Public.**

Le soussigné informe le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit signé de sa main.

THOMAS DAVIEAU.

Trois-Rivières, 8 Septembre 1881.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 20me jour d'Octobre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour travaux à l'île aux Grues," pour la construction d'une Jetée servant de prolongement au Quai de l'île aux Grues, Comté de Montmagny, Québec, d'après un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au Bureau de Poste de Montmagny, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 Sept. 1881

**DENTISTE.**

**MESDAMES ET MESSIEURS.**

Vous qui souffrez du mal de dents, qui désirez conserver vos dents naturelles saines et sans douleur, ou les faire remplacer par de belles et bonnes dents artificielles à des prix très réduits allez donc voir le Dr. LABONTE, dentiste, No. 167, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières (2ème porte de l'ancien dentiste Dr. Locat.) Là vous pourrez vous faire extraire les dents sans douleur au moyen du gaz hilarant ou Chloroforme.

Vous pourrez les conserver ou les faire planter, soit en or, amalgame, argent ou ciment. De plus vous pourrez vous procurer chez lui tous les elixirs ou poudres propres à la conservation des dents. Vous pouvez vous adresser à son bureau à toute heure du jour et même la nuit.

Trois-Rivières, 3 octobre 1881.

**DR. MORRISON-FISBT,**

**Médecin, Chirurgien et Dentiste.**

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne de l'hôpital de la charité de New-York ; ex-médecin résident de l'hôpital des variolés et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau : No. 175 Rue Notre-Dame (BUREAU DE FEU J. E. LOCAT, DENTISTE.)

Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie dentaire et administrera le Photocid d'Azote pour l'extraction des dents sans douleur. Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

**PERDUS !**

Un collier de travail une paire de traits et une couverture de laine jaunâtre ont été perdus en cette ville lundi matin, le 10, sur le parcours de la Rue des Champs ou des rues voisines dans la direction de la rue du Pont.

La personne qui a ces articles ou sa possession est priée de les remettre à G. A. Gouin, de cette ville.

**La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Stanstead et Sherbrooke.**

Les actionnaires de la susdite Compagnie sont par la présente notifiés que les taux suivants de versement ont été prélevés sur tous les billets en dépôt, en force aux dates ci-dessous, pour couvrir les pertes et dépenses de l'année finissant le 1er Septembre 1881.

Septembre	15	1880	1	pour cent
Octobre	15	"	"	"
Novembre	15	"	"	"
Décembre	15	"	"	"
Janvier	15	1881	"	"
Février	15	"	"	"
Mars	15	"	"	"
Avril	15	"	"	"
Mai	15	"	"	"
Juin	15	"	"	"
Juillet	15	"	"	"
Août	15	"	"	"

6 1/2 pour cent.

Les dix versements formant six et demi pour cent sur le montant original des Billets de Dépôt, (encos pour radiation de d'uits) sont requis par la présente pour être payés au bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent dûment autorisé de la Compagnie.

Par ordre du Bureau de direction, GEO. ARMITAGE, Sec.-Trés.

Sherbrooke, 5 Octobre 1881.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Cantons de l'Est.**

Les membres de cette Compagnie sont par les présentes notifiés qu'une répartition au taux de NEUF ET DEMI POUR CENT par an pour l'année finissant le 1er Octobre 1881 a été déclarée par le Bureau des directeurs sur tous les Billets de Dépôt de la Compagnie. Cette répartition sera due et payable au bureau principal de la Compagnie à Magog, Que., le ou avant le 1er Novembre 1881. Les personnes payant durant le cours du présent mois d'Octobre auront droit à un escompte de dix par cent sur le montant de la présente répartition.

Magog, 1er Octobre 1881.

J. J. WEBSTER, Prést. et Trésorier.

**REPONSE**

AUX REMARQUES DE

**M. L'ABBE VERREAU**

SUR LE

"MEMOIRE APPUYANT LA DEMANDE D'UNE ECOLE NORMALE DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES."

PAR

**MGR. L. F. LAFLECHE.**

(Brochure de 64 pages—3ème édition.—Prix : 10 cts.)

EN VENTE CHEZ

**CARUFEL & AYOTTE,**

LIBRAIRES

Coin des Rues Notre-Dame et du Platon, TROIS-RIVIERES.

**EXPOSITION 1881.**

Ayant obtenu Huit Premiers Prix et Diplômes d'Honneur, et un Second Prix à l'Exposition de la Puissance, Montréal, 1880, pour mes instruments qui ont été ainsi proclamés supérieurs à tous les autres, je me propose de rester Hors Concours cette année et de tenir une Exposition de Pianos et d'Orgues à mes salles de pianos, à laquelle j'invite cordialement mes amis et le public musical.

Les personnes qui désireraient se procurer un instrument de musique ne pourraient choisir un temps plus favorable.

J'ai un magasin pour l'occasion, de 75 à 80 Pianos et Orgues Canadiens, Américains et Européens choisis avec soin et à des prix réduits pour la circonstance et à un seul prix.

**L. E. N. PRATTE,**

**280, RUE NOTRE-DAME, 280**

**MONTREAL.**

**GRANDE EXPOSITION**

DE

**Montres et Bijouteries**

AU MAGASIN DE

**DOMINIQUE VALLEE**

**34 RUE DES FORGES**

**EN FACE du MARCHE aux DENREES**



M. VALLEE désire attirer l'attention de sa haute clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce, consistant en : Montres en Or et en Argent garantie de première qualité, et de tous prix, Bagues et Jones en Or et en Argent de toute qualité, Pendant d'Oreilles en Or et en Argent et Anneaux en Or, Sets de boutons en Or, plaqués et en émail, Clefs en Or et en Argent, Clef patente, Colliers en argent avec Loquet pour Dames, Epingles en Or, Chaines en Or et en Argent et métaux, pour Dames et Messieurs, enfin un assortiment complet de tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne en or, en argent et en plaqué, etc.

Spécialité pour CADRAN, PENDULES FRANCAISES ET AMERICAINES garantie de première qualité et à très bas prix, assortiment de lunettes blanches et de couleurs, lunettes pour cataracte, lorgnons, etc.

Un assortiment complet de PIPES EN BOIS, COUTEAUX, RASOIRS, PORTEFEUILLE, et une foule d'autres articles trop long à énumérer. M. VALLEE continuera comme par le passé de réparer les montres et horloges aux prix les plus bas.

N'oubliez pas de faire une visite au Magasin si bien connu de DOMINIQUE VALLEE, Horloger et Bijoutier 34 Rue des Forges, en face du Marché aux denrées où vous serez toujours servi avec politesse et promptitude.

Trois-Rivières, 29 Septembre 1881.—1a.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 20me jour d'Octobre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour Travaux du St-Maurice " pour la construction de deux Piliers à l'embouchure de la Rivière St-Maurice, Québec, d'après un plan et le devis descriptif que l'on peut voir au bureau du Surintendant des Travaux du St-Maurice, Trois-Rivières, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 Septembre 1881.

**PROVINCE DE QUEBEC**

**Districte des Trois-Rivières**

**Ventes par le Shérif.**

C. S. No. 132, Leduc vs Simard, Bécan court, partie du lot No. 389 du cadastre. Vente à la porte de l'Eglise de Bécan court, le 21 Octobre courant, à 10 A. M.

C. S. No. 529 Beaulieu vs Grondin, St Boniface, No. 325 du cadastre. Vente au Bureau du Régistrateur du comté de St-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le 22 Octobre courant, à 10 A. M.

**CHARLES DUMOULIN,** Député Shérif, D. T. R.

BUREAU DU SHÉRIF. Trois-Rivières 11 Octobre 1881.

**PUBLIC NOTICE.**

**CORPORATION**

Of the City of Three-Rivers.

**Water-Works Department.**

The Water Rates for the next quarter shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of October 1881.

In all cases of non-payment of the rates before the first of Novem. 1881 the water supply will be turned off.

L. T. DESAULNIERS, Accountant T.-R. W. W.

CITY-HALL, Three-Rivers, 30th Sept. 1881.

**CHARLES ROUSSEAU**

**RUE DES FORGES,**

**TROIS-RIVIERES.**

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centus à \$1.00 la lb.

**SUORE BLANC** moulu **CASSONADES.**

**VINS FRANÇAIS ET BRANDY**

Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne.

Trois-Rivières, 3 Décembre 1878.

ON DEMANDE  
**UN MILLION**  
de personnes  
Au No. 29, Rue du Platon,  
TROIS-RIVIERES.

Depuis que mon magasin a été agrandi, j'y ai installé un nouvel assortiment de Bijouteries qui conviennent à toutes les classes de la société, par leur excellence et leur bas prix sans précédent, pour argent comptant.  
Tous les articles sont tels que représentés.  
On vient justement de recevoir un magnifique assortiment de présents de nocce, de tous les goûts, Montres d'or et d'argent, n'aves et de seconde main, depuis \$3, en montant.



P. S.—Seul agent pour les célèbres lunettes de "Lazarus et Morris," s'adaptant à tous les yeux, aussi pour les fameuses argentines de Simpson Hall & Miller, qui sont insurpassables pour la beauté et la durée.  
Si vous voulez faire de bonnes affaires, dans un magasin de première classe, venez à notre magasin. C'est ici que se trouvent les articles à bon marché.  
Viell' or et argent acheté au comptant ou pris en échange.

Respectueusement,

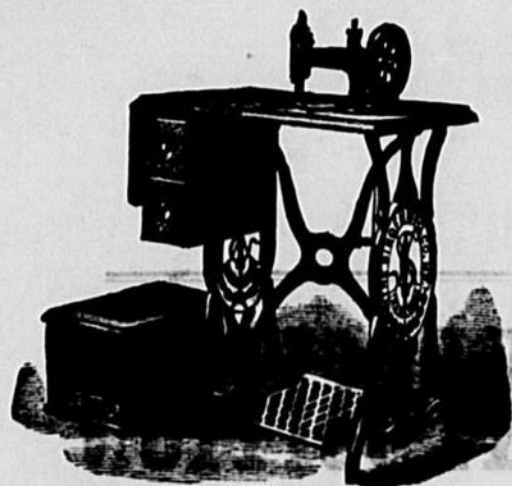
P. M. CONNOR,  
BIJOUTIER ET HORLOGER

No. 29, Rue du Platon,  
TROIS-RIVIERES.

PLUS POPULAIRE QUE JAMAIS.

LA VRAIE NOUVELLE

**MACHINE A COUDRE**



DES FAMILLES.

Les populaires demandées pour le vrai SINGER ont excédé en 1879 celles d'aucune autre année durant le quart de siècle pendant le quel cette machine a été offerte au public.

En 1878 nous avons vendu 350,422 machines  
En 1879 nous avons vendus 431,167 machines  
En 1880 nous avons vendus 538,609 machines

Surplus sur toute autre année 107,442 machines.

Nos ventes de l'année dernière ont été en moyenne de

**1700 Machines par jour**  
pour chaque jour d'affaires pendant toute l'année.

**Le Singer "Old Reliable"**

EST LA PLUS PUISSANTE  
LA PLUS SIMPLE  
LA PLUS DURABLE

de toutes les Machines à Coudre qui aient été faites.



Rappelez-vous que chaque véritable MACHINE A COUDRE SINGER a la marque de commerce ci-dessus gravée sur les supports en fer et incrustée dans le bras de la machine.

La Compagnie Manufacturière Singer  
BUREAU PRINCIPAL

34 UNION SQUARE,  
NEW-YORK.

AGENCE  
49 RUE DU PLATON  
TROIS-RIVIERES.

**AVIS PUBLIC.**

Le Soussigné est chargé de la collection des comptes de Magasin et autres créances de la société A. S. HAUT & Co. En conséquence toutes les personnes endettées envers cette société sont respectueusement invitées de faire paiement de leur créance respectivement à son bureau au No. 27 Rue Alexandre.

P. DESILETS, N. P.  
Trois-Rivières 11 Juillet 1881.

**LOUIS FRESSINET,**  
SCULPTEUR  
EN MARBRE ET EN PIERRE,  
BECANOUR.

M. FRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mausolés, Pierre, Tumulaire, Monument Funèbre, Manteau de Cheminée, Corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de l'exécuter avec la plus grande perfection 1er Septembre 1881.

**LAJOIE & FRERE.**  
Marchandises-Sèches.  
En Gros et en Détail.  
ENSEIGNE DU MOUTON D'OR  
No. 138 RUE NOTRE-DAME.  
TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 138 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.  
Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.  
24 Octobre 1878.

**A VENDRE**

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX,  
LATTES,  
MOULURES,  
CADRES,  
PLINTHES,  
PORTES ET CHASSIS,  
BOITES D'EMBALAGE,  
Etc., etc., Etc.  
Le tout aux prix les plus bas.  
JAMES DEAN.  
Trois-Rivières, 6 Août 1872.

**NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !**

**NOUVELLE MAISON**  
**ROCHELEAU & MOREAU**  
NO. 161 RUE NOTRE-DAME  
TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Etoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS,  
d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce.  
Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandes.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode.

**Prix Modérés.**

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.  
ROCHELEAU & MOREAU

**JOS. MASSE.**  
RELIEUR  
138 RUE NOTRE-DAME

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que :  
RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires.  
La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles.  
JOSEPH MASSE.

10 Septembre 1877

**AVIS IMPORTANT**

AUX ACHETEURS DE  
Machines à Coudre "White"  
DE CLEVELAND, OHIO.

8 Mai 1881.

Comme il est à notre connaissance qu'il se trouve quelquefois à Trois-Rivières, qui agissent comme agent, pour nos célèbres Machines à coudre, nous voulons par la présente mettre les acheteurs sur leurs gardes en disant que le seul Agent autorisé à vendre nos machines "WHITE" est M. JOHN RYAN, pour la ville et le District des Trois-Rivières, et que ce n'est que lui seul qui a le pouvoir de donner les garanties requises aux acheteurs, "WHITE" SEWING MACHINE, CLEVELAND, OHIO.

**CHARLES DION**  
BARBIER,  
NO. 42 RUE DU FLEUVE  
TROIS-RIVIERES

**BUREAU DE POSTE**  
DE  
TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	12,30 P. M.
Yamachiche .....		
Rivière-du-Loup.....		
Maskinongé, Berthier & Sorel..		
PAR GRAND TRONC.		
Etats-Unis.....	9,30 A. M.	12,30 A. M.
St. Grégoire.....		
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est.....		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.		
Québec et Est.....	1,20 P. M.	5,30 P. M.
Batiscan.....		
Champlain.....		
St-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Bécancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Bequets.....		
St. Jean D. C. et la rive sud.....		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Gensviève.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawenegan.....		
Valmont.....		

Les lettres pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M. et 7.30 par steamboat  
C. K. OGDEN, M. P.  
Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.



**Chemin de Fer Q. M. O & O.**

CHANGEMENT D'HEURES.  
A partir de Lundi, 25 Juillet 1881,  
Les Trains partiront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Expresse
Départ d'Hoche- laga pour Ottawa.....	8.30 A.M.	5.15 P.M.	
Arrivée à Ottawa.....	1.00 P.M.	9.45 "	
Départ d'Ottawa pour Hoche- laga.....	8.10 A.M.	4.55 "	
Arrivée à Hoche- laga.....	12.40 P.M.	9.25 "	
Départ d'Hoche- laga pour Québec.....	3.00 P.M.	10.00 P.M.	
Arrivée à Québec.....	9.25 "	6.30 A.M.	
Départ de Québec pour Hoche- laga.....	10.10 A.M.	10.00 P.M.	
Arrivée à Hoche- laga.....	4.40 P.M.	6.30 A.M.	
Départ d'Hoche- laga pour St-Jé- rôme.....	5.30 P.M.		
Arrivée à St-Jé- rôme.....	7.15 P.M.		
Départ de St-Jé- rôme pour Ho- che- laga.....	6.45 A.M.		
Arrivée à Hoche- laga.....	9.00 "		
Départ d'Hoche- laga pour Joliette.....	5.00 P.M.		
Arrivée à Joliette.....	7.25 "		
Départ de Joliette pour Hoche- laga.....	6.20 A.M.		
Arrivée à Hoche- laga.....	8.50 "		

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.  
Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.  
Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.  
Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.  
Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hoche- laga.

**Bureau Général, 13 Places d'Armes**  
BUREAUX DES BILLETS :  
13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL  
202 RUE ST. JACQUES, }  
L. A. SENECAI,  
Surintendant Généra

**LUKERHOFF & FRERE**  
14 RUE ST. ANTOINE 14  
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE  
ZING,  
TOLE  
FERBLANTIER, etc  
POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE  
COUVERTURE EN METAL.  
GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelles ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc  
**BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC**  
L'établissement a constamment à sa disposition à habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.  
Ordre exécuté avec soin et promptitude.  
N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pou- échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout le espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cui- vre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.  
Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

**Réparations aux Voitures d'Enfants**  
Ceux qui ont des voitures d'enfant à faire réparer voudront bien s'adresser au soussigné, rue du Fleuve, voisin de M. Jos. Lavallée, Chaloupiet.  
On achète aussi les petites voitures de seconde main.  
EDMOND BLAIS.  
Rue du fleuve Trois-Rivières.

Adresses d'Affaires.

**P. Desilets,**  
NOTAIRE,  
Bureau : au "Journal des Trois-Rivières,"  
Trois-Rivières, Février 1878.

**P. N. Martel,**  
AVOCAT,  
Tiendra à l'aveni. son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette.  
Trois-Rivières, 6 juillet, 1878.

**Joseph Edouard Genest**  
AVOCAT.  
**Arthur T. Genest**  
ARPEUTEUR.  
No. 19 RUE DES CHAMPS.  
Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M

**J. E. Méthot,**  
AVOCAT.  
Bureau : No. 15 Rue Bonaventure.  
Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

**Narcisse Grenier,**  
AVOCAT.  
**No. 33, Rue Des Champs,**  
En face du Palais de Justice,  
TROIS-RIVIERES.  
HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M.  
26 janvier 1880.

**Desaulniers & Duplessis**  
Avocats.  
F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS  
à Yamachiche. Trois-Rivières.  
2 Février 1880.

**P. O. GUILLET**  
NOTAIRE.  
Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession; se tiendra régulièrement à son bureau :  
No. 32, RUE ST. PIERRE,  
(En arrière de l'Eglise Paroissiale.)  
Résidence privée : No. 4 Rue des Champs.

**AVIS.**  
**GODFROI LASSALLE.**  
PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No 21 Rue Bonaventure.  
Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

**J. Barnard.**  
ARPEUTEUR.  
Bureau Rue St. Charles a côté du Palais de Justice.  
Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

**J. B. BOURGEOIS,**  
ARCHITECTE  
**NO. 38 RUE PLAISANTE,**  
TROIS-RIVIERES.  
Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de mai- sons privées; dessins d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécuté sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans.  
Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

**La Banque de Québec**  
(ETABLIE EN 1818.)  
CAPITAL..... \$2,500,000  
SURPLUS..... 350,000  
La succursale des Trois-Rivières tient un bureau ré- gular pour toutes les transactions de Banque.  
Elle fait la perception pour tous les endroits du Ca- nada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à ne qu'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.  
DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE  
La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an.  
Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.  
F. G. WOTHERSPOON,  
Gérant.  
Trois-Rivières, 16 février 1881.

**J. Q. PAGE, L.D.S.**  
No. 43 RUE DU PLATON,  
TROIS-RIVIERES.  
Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instru- ments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.  
M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen de la Protoxide d'Azote ou Gas hilariant.  
Trois-Rivières 21 mai 1878.

**J. D. MILETTE,**  
Médecin & Chirurgien.  
Bureau : No. 74 Coin des rues Des  
Forges et Royale.  
M. le Dtr. MILETTE a une expérience de 15 années de pratique à la ville et à la campagne. Bureau ouvert à toute heure pour consultation ou soins à domicile et en dehors.  
Trois-Rivières 12 Août 1880.

**IMPRIMERIE**  
DU  
**JOURNAL**

40 COIN DES RUES  
**St-Pierre & Bonaventure**  
TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes,
- Memorandums,
- Cartes d'affaires,
- Et de visite,
- Billets promissoires,
- Enveloppes,
- Catalogues,
- Listes des prix,
- Programmes,
- Circulaires,
- Affiches,
- Placards,
- Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation,
- Demandes de plaidoyer,
- Fiat,
- Comparutions,
- Déclarations sur billets,
- Déclarations sur compte,
- Déclarations d'acte d'hypothécaire,

- Pour les avocats.**
- Subpoena,
  - Affidavit,
  - Inscriptions,
  - Inventaires de production,
  - Saisies arrêts après jugement,
  - Brefs de saisie-gagerie,
  - Procès-Verbaux de saisie,
  - Oppositions,
  - Mémoires de frais, &

- Pour les Notaires.**
- Blancs de billets,
  - Quittances,
  - Procurations,
  - Transports,
  - Contrat de vente,
  - Contrats de Mariage,
  - Baux a Loyer.
- Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

LE  
**Journal des Trois-Rivières**

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, en- vois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,  
Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00  
Six mois do do do do \$1.00  
Pour les Etats-Unis..... \$2.00  
Un an, EDITION HERBOMADAIRE do \$1.00  
Six mois do do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.  
On ne peut s'abonner pour moins de six mois.  
Toute personne qui voudra discontinuer son abon- nement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.  
Les annonces sont cotées sur Type BREVIER, aux con- ditions suivantes :  
Première insertion, par ligne..... \$0.10  
Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05  
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.  
Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.